



La lettre de Sapois



N° 84

Sapois, le 2 septembre 2020

• Sacs de tri

Des sacs de tri pour le verre et les emballages sont disponibles en mairie.

Ces sacs servent à stocker le verre et les emballages ménagers de votre domicile jusqu'aux différents sites de tri. Ces sacs ne doivent pas être mis dans les bornes de tri, ils servent uniquement de contenant.

• Coupures d'électricité pour travaux

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique, ENEDIS informe que des travaux sur le réseau entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité :

Mardi 22 septembre entre 7h30 et 8h15 et entre 15h30 et 16h30

Seront concernés les habitants des :

7 au 9, 13, 17, 21, 2 au 4 chemin du Mettey

13 au 15, 29, 10 au 12, 16 route du Mettey

Durant cette intervention, les ordres tarifaires heures creuses/heures pleines peuvent être perturbées. Si vous bénéficiez d'une tranche heures creuses en journée, n'hésitez pas à basculer votre chauffe-eau en marche forcée. Suite à ces coupures, vérifiez que vos appareils électriques sont bien sous tension (radio-réveil, chaudière...).

Si toutefois la coupure d'électricité dépasse les horaires indiqués, vous pouvez contacter directement le service de dépannage Enedis au 09 726 750 (appel non surtaxé) suivi des deux chiffres de votre département.

Pour que ces travaux puissent être réalisés en toute sécurité, si vous deviez utiliser un moyen de réalimentation (groupe électrogène, alternateur sur tracteur...), il est obligatoire d'ouvrir votre disjoncteur général ENEDIS (le positionner sur 0).

• Pénurie d'eau

Le niveau de l'eau du réservoir de Menaurupt continue de baisser dangereusement, privant ainsi prochainement d'eau les habitants d'une partie de la commune. **A partir du lundi 21 septembre**, des mesures seront prises afin d'assurer une continuité du service de l'eau. Dans ce cas, l'eau devra être considérée comme non potable, bien que celle-ci soit transportée par un véhicule aux normes alimentaires. Un point d'eau potable est installé en façade des ateliers municipaux, à la disposition des usagers concernés. Une note d'information sera distribuée aux habitants concernés.

• Demande d'urbanisme

Voici le dernier acte d'urbanisme accordé (l'arrêté est consultable sur le panneau d'affichage devant la mairie) :

- Permis de construire pour un carport - M. DEL PIERO, rue du Bouchot

Vous pouvez retrouver nos informations sur notre site internet : www.sapois.fr